

leurs propres soldats les abandonneront pour entrer dans le corps expéditionnaire, et ce, à cause d'un fait psychologique remarquable auquel j'ai fait allusion cet après-midi, fait que l'on pourrait comparer à la loi de Gresham. Ainsi que la mauvaise monnaie supplante la bonne, le recrutement d'un corps expéditionnaire désorganisera notre milice, car les soldats intrépides veulent prendre une part active au combat, et la pauvre milice qui reste au pays fait l'objet d'un certain mépris. Voilà ce qui préoccupe l'honorable sénateur de Vancouver. Si le corps expéditionnaire prenait des proportions assez considérables, nous n'aurions pas besoin de milice pour défendre le pays. L'organisation et l'entraînement d'un corps expéditionnaire composé de quatre ou cinq divisions comprenant quelque deux cent mille hommes, nous assurera toujours un nombre suffisant de soldats pour veiller à notre sécurité intérieure et à la défense de nos côtes. Il n'y a pas à s'inquiéter là-dessus. Mais la façon de procéder à l'organisation d'un corps expéditionnaire est chose tout à fait différente, et si mon honorable ami veut que je fasse le discours que j'ai menacé de prononcer—ce qu'il ne m'a pas encore permis de faire—j'entrerai dans tous les détails de la question, ce soir ou demain matin.

Des VOIX: Demain matin.

L'honorable M. BALLANTYNE: Certaines unités militaires de la ville de Montréal ont déjà choisi leurs officiers, en prévision de la levée d'un corps expéditionnaire. Ils sont presque complètement organisés.

L'honorable M. HAIG: Ai-je bien saisi l'honorable leader de la Chambre lorsqu'il a affirmé qu'après la prorogation des Chambres le Gouvernement aura le pouvoir d'appeler des volontaires sous les drapeaux et d'envoyer une force expéditionnaire outre-mer?

L'honorable M. DANDURAND: Oui, si cela devient nécessaire.

Le très honorable ARTHUR MEIGHEN: Honorables sénateurs, il va sans dire que j'appuie la deuxième lecture de ce bill. Je n'ai qu'un motif de prendre la parole. Je veux formuler l'espoir qu'en ce qui a trait à l'envoi d'une force expéditionnaire le Gouvernement ne piétinera pas trop longtemps dans le maquis de l'indécision. Le tolle général qui s'élèverait autrement dépasserait alors, je pense, tout ce qu'il peut imaginer. Les citoyens abandonnent actuellement d'excellentes situations. Leur but n'est pas de pouvoir se pavaner sur le bord des canaux ou d'aller flaner autour des casernes. Leur motif est de servir la patrie et de recevoir la formation indispensable, et le gouvernement ne se fait guère l'idée des conséquences s'il allait négliger de leur fournir

L'hon. M. GRIESBACH.

l'occasion d'accomplir cette tâche, s'il omettait de montrer la voie et de poursuivre l'œuvre qui s'impose. La question n'est pas à débattre. Les circonstances se chargeront de dicter à chacun sa ligne de conduite. La marche égale, inexorable des événements saura guider le Gouvernement dans la bonne voie. Nul moyen pour lui de s'y soustraire. Il est superflu pour nous de l'y engager. Tout s'ordonnera à la lumière fulgurante des effondrements successifs qui se produiront. Je ne demande au gouvernement que de joindre l'action à la vigilance. Voilà ce que la nation réclame.

L'honorable M. DANDURAND: Je tiens à dire au très honorable sénateur que ceux qui sont aujourd'hui à la direction des affaires publiques se rendent parfaitement compte de leurs responsabilités...

Le très honorable M. MEIGHEN: Je n'en ai aucun doute.

L'honorable M. DANDURAND: ...et qu'ils agiront avec courage. Ils ne se laisseront pas influencer par le zèle sans bornes de certains citoyens, dont je respecte le dévouement. Ils suivent assidûment la marche des événements du point de vue de Londres. Le très honorable sénateur a sûrement confiance que le Gouvernement saura faire son devoir en temps opportun.

Des VOIX: Très bien.

Le très honorable M. MEIGHEN: Je n'en ai aucun doute et n'entretiens aucune inquiétude quant à l'attitude du gouvernement britannique, mais personne ne me fera croire que ce dernier n'accueillerait pas l'aide avec empressement au moment critique où la lutte s'engage à fond.

J'ai observé que l'on était un peu enclin à s'attarder sur les événements de 1914. La précipitation de l'heure fit alors commettre des erreurs, c'est admis. Je crois que le Gouvernement s'assagira avec le temps. Il devra commettre aussi des erreurs, mais je crois qu'il peut cependant éviter quelques-unes de celles de 1914. Je ne voudrais rien dire qui puisse mettre entrave à un effort sincère et soutenu de sa part en vue de les éviter; mais il vaut mieux commettre quelques erreurs que procéder trop lentement, il vaut mieux se tromper quelques fois que de refroidir et de tuer l'enthousiasme de la nation. Commettez le moins d'erreurs possible, mais agissez.

Son Honneur le PRÉSIDENT: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion en faveur de la deuxième lecture?

Des honorables SÉNATEURS: Adopté.

L'honorable M. SAUVÉ: Sur division.

(La motion est adoptée sur division et le projet de loi est lu pour le 2e fois.)